

**RELEVÉ DE DÉCISION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 20 H**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 16
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADEY Didier, PERRIAND Eric et SULPICE Pierre

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs BOLLIET Claudine, CHALBOS Stéphanie, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, HEBRARD Jean-François, PADERNOZ René, PIQUET Jérôme, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

Pouvoirs :

Mme CHALBOS Stéphanie à Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne
M. GARIOUD Christian à M. DUMOLLARD Guy

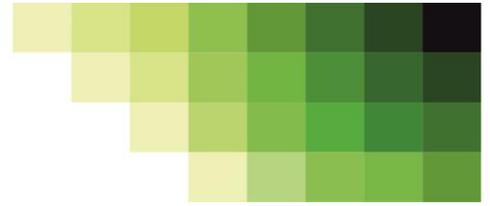
Suppléant : /

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Présentation des missions et du bilan de l'office de tourisme
- ❖ Signature bail commercial avec le camping des lacs et résiliation de la DSP
- ❖ Aménagement d'ensemble « la Curiaz » - Convention groupement de commandes et lancement de la consultation
- ❖ Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie pour la période 2023-2027
- ❖ Modification support d'entretien professionnel
- ❖ Virement de crédit en RH
- ❖ Collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés en points d'apport volontaire
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du conseil communautaire du 14 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.



❖ Présentation des missions et du bilan de l'office de tourisme

M. le Président accueille M. Samuel VALLET, Vice-président de l'OT, et Mme Marie-Cécile MASSON, Directrice.

Il rappelle que cette présentation en Conseil avait été souhaitée par les élus afin de faire un point sur les missions et les orientations de l'office de tourisme de Yenne.

M. François MOIROUD, Vice-président en charge du tourisme et Président de l'OT, souligne la qualité du partenariat avec les socio-professionnels, et notamment avec M. VALLET son Vice-président.

Les missions des OT ont bien changé depuis des années, avec une importance accrue donnée au monde socio-économique.

Mme MASSON et M. VALLET font ensuite une présentation des missions et du bilan de l'office de tourisme (Cf document joint).

Il est précisé que la taxe de séjour est levée depuis 2017 directement par l'office de tourisme, et qu'elle est en constante augmentation depuis cette date.

Mme Virginie GIROD soulève la question de la culture qui est aussi une des missions de l'OT. Elle trouverait légitime que cette délégation soit partagée avec le VP en charge du tourisme. Un travail serait à engager pour définir les interventions de chacun.

M. Didier PADEY demande à Mme MASSON quels pourraient être selon elle les points d'amélioration à apporter à l'OT ?

Pour Mme MASSON, il serait souhaitable d'avoir des perspectives financières à plus long terme, ce qui permettrait de programmer des investissements à l'office.

M. le Président remercie Mme MASSON et M. VALLET pour leur présentation très complète.

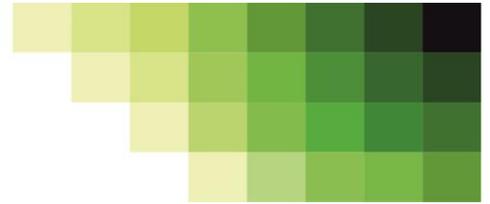
Il rappelle l'intérêt de mutualiser les actions avec les offices de tourisme du Lac d'Aiguebelette et de Val Guiers, afin de réduire les coûts et d'avoir une politique touristique transversale. A ce propos, il salue le travail fait dans le cadre de MITO auprès des acteurs du tourisme.

Il souligne également l'intérêt de se mettre à la place du touriste afin de connaître leurs besoins et leurs attentes. Un regard professionnel extérieur peut être utile à ce niveau.

M. PADEY estime que les communes doivent apporter leur pierre à l'édifice, et participer plus grandement (y compris financièrement) à la politique touristique du territoire. Cela peut se décliner par des animations ou des projets d'investissement.

M. le Président revient sur la vocation de la Maison de la Dent du Chat. Il serait pertinent de créer un groupe de travail pour redéfinir son orientation.

M. MOIROUD rappelle que la scénographie date de plus de 11 ans et que certains équipements sont endommagés ou obsolètes. Le Comité de Direction de l'OT a travaillé sur cette question, et après réflexion, souhaiterait renouveler la scénographie, en s'adaptant si nécessaire à d'autres usages.



Pour M. Pierre Sulpice, le rôle d'un office de tourisme n'est-il pas de travailler à la professionnalisation des acteurs touristiques et la qualification des produits plutôt qu'à la réalisation et la gestion d'un espace d'exposition ?

Mme Masson souligne que l'OT ne manque pas d'idées pour réorienter la vocation de cet espace. Mais il faut au préalable une volonté politique et des moyens financiers.

M. Vallet met en garde contre les coûts de fonctionnement engendrés par une restructuration de cet espace, coûts aujourd'hui répercutés à l'office de tourisme.

M. le Président remercie Mme Masson et M. Vallet pour leur présentation.

❖ Signature bail commercial avec le camping des lacs et résiliation de la DSP

Il est précisé au Conseil qu'il convient de prendre 3 délibérations afin de finaliser le mode de gestion du Camping des Lacs pour s'inscrire avec l'exploitant dans une relation de type bail commercial.

Dans un premier temps, il faut résilier la DSP actuelle, sachant que les conditions nécessaires à cette résiliation sont satisfaites, à savoir les formalités liées au déclassement de l'ensemble immobilier, l'accord sur le montant du loyer annuel du bail commercial et du pas de porte ainsi que sur les conditions de remise des biens.

Il faut ensuite valider le projet de bail commercial avec les exploitants actuels, bail qui prévoit notamment :

- La destination du bail comme camping / hôtellerie de plein air
- La durée du bail de 9 ans
- Un loyer annuel de 15 000 HT
- Le versement par le preneur d'un dépôt de garantie de 1 500 € et d'un pas de porte de 168 000 €
- La date de prise d'effet du bail au 1^{er} janvier 2023

Il convient in fine de lancer la consultation pour la DSP plage, étant entendu que son exploitation devait rester dans le domaine public à la demande des élus.

M. Pierre Sulpice demande si les modalités de révision du loyer ont été précisées dans le bail commercial ?

Il est répondu que cette révision a été prévue dans le document.

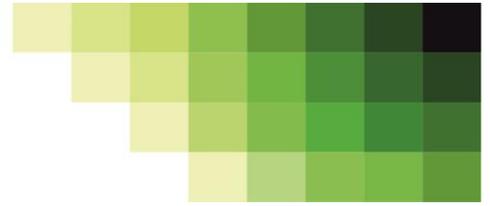
Mme Lauriane Couturier Saint Maurice demande comment a été déterminé « le pas de porte » ?

Il est répondu que ce montant fait suite à une négociation avec l'exploitant, mais qu'il prend notamment en compte l'emprunt contracté par la collectivité, les prévisions d'investissement à moyen terme et le business plan des gestionnaires.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la résiliation de la DSP actuelle avec la société PACHAMAMA.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la signature d'un bail commercial avec la société PACHAMAMA sur le tènement du camping.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le lancement de la consultation pour une DSP sur la plage du lac de Chevelu, sous forme de l'affermage.



❖ Aménagement d'ensemble « la Curiaz » – Convention groupement de commandes et lancement de la consultation

Il est précisé que le Chemin de la Curiaz est un des axes d'entrée principaux du bourg de Yenne.

Certains équipements publics ainsi que la réalisation en cours de la brigade de Gendarmerie nécessitent de reprendre l'aménagement de ce secteur, notamment en matière :

- de stationnement
- d'échanges piétons et modes-doux
- de giration et d'accès des PL
- de maîtrise des vitesses et de sécurisation des usagers

A cela s'ajoute la nécessité de créer une seconde sortie pour la gendarmerie (familles des gendarmes et sortie de secours).

La coordination des travaux impose un chantier commun entre la CCY et la commune de Yenne avec la création d'un groupement de commandes.

La solution de base prévoit des enrobés sur le parking, mais une variante sera proposée avec un système d'infiltration des eaux.

La dernière estimation du maître d'œuvre s'élève à 350 000 € HT environ (hors MOE et étude géotechnique), avec 170 000 € HT pour la part communale et 180 000 € HT pour la part intercommunale.

Ce dossier fera l'objet d'une demande de subvention à la DETR.

M. François MOIROUD précise que la commune a délibéré de son côté pour valider ce groupement de commandes.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le groupement de commandes avec la commune de Yenne concernant l'aménagement d'ensemble « la Curiaz », la CCY étant désignée coordinateur.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le DCE sous la forme d'un MAPA concernant les travaux d'aménagement d'ensemble « la Curiaz ».

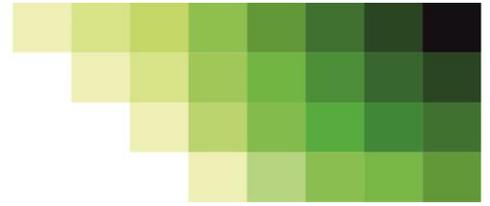
❖ Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie pour la période 2023-2027

Mme Virginie GIROD informe le Conseil que le contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019/2022 prenant fin, il est prévu une nouvelle contractualisation sous la forme d'une Convention Territoriale Globale.

Elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire, et d'organiser concrètement l'offre de service, en favorisant le développement et l'adaptation des équipements du territoire aux besoins des familles.

Il est présenté en préambule un portrait du territoire communautaire (Cf document joint). Mme GIROD décline ensuite les différents axes de développement et les objectifs prévus dans la nouvelle convention, sachant que la CCY en porte déjà quelques-uns depuis plusieurs années.

M. le Président se félicite du partenariat avec la CAF. Sans leur financement, il ne serait pas possible de mener à bien l'ensemble des actions sur la jeunesse.



Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie pour la période 2023-2027

❖ Modification support d'entretien professionnel

Il est précisé que le Centre de Gestion de la Savoie a réalisé un travail très important sur le support des entretiens professionnels. Jusqu'à présent, la collectivité mettait en œuvre son propre support. Il est proposé d'utiliser celui du CDG 73 décliné à l'échelle de la Savoie dans de très nombreuses collectivités.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la modification du support d'entretien professionnel et l'utilisation de celui du CDG 73

❖ Virement de crédit en RH

Il est souligné la nécessité d'effectuer un virement de crédit au chapitre 012 du BP à hauteur de 77 000 €. Plusieurs éléments expliquent cette augmentation :

- L'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet (3,5 %) ainsi que les augmentations statutaires, soit environ 43 000 €
- De nombreux arrêts, notamment un agent absent durant 8 mois, soit 22 000 €, et un autre à temps non complet, soit 10 000 €

Par ailleurs, l'augmentation du point d'indice durant 7 mois de l'année implique d'effectuer également un virement de crédit au chapitre 012 du SPANC. Le montant du virement de crédit s'élève à 150 €.

Il est précisé que cette année a été particulière dans la mesure où la collectivité a comptabilisé l'absence de 57 agents, soit 2 372 jours dans l'année.

M. Didier PADEY s'étonne de ce chiffre important et souligne la nécessité d'agir contre l'absentéisme.

Pour M. le Président, cet absentéisme doit être relativisé au regard du nombre d'agents arrêtés exceptionnellement pour Covid cette année (arrêt de 7 à 10 jours minimum) ainsi que des arrêts longue durée concernant 4 agents.

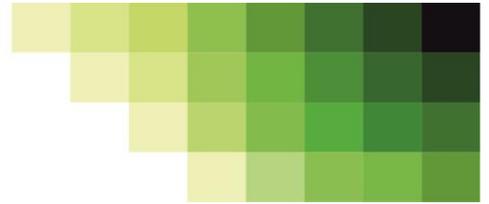
Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le virement de crédit au BP ainsi qu'au budget SPANC, tel que précisé ci-dessus.

❖ Collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés en points d'apport volontaire

Il est rappelé que le marché de collecte se termine le 31/12/2022. Un avis d'appel public à la concurrence a été réalisé et des offres ont été réceptionnées.

Pour information, 4 entreprises ont retiré le DCE, et 2 offres ont été déposées (Eco Déchets et SUEZ). Les offres étaient jugées à 40 % pour le prix et à 60 % pour la valeur technique.

Il est rappelé que le prix réactualisé en janvier 2022 du marché de collecte s'élevait à 80,36 €/tonne



Les offres pour le marché des deux prochaines années s'élèveraient désormais à :

- 87 €/tonne pour Eco Déchets
- 81 €/tonne pour SUEZ

Après analyse, les notes sont de :

- SUEZ : 40/40
- Eco Déchets : 37,24/40

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, l'offre de SUEZ pour la collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés en points d'apport volontaire.

❖ Questions diverses

- Fonctionnement du CIAS et convention avec l'OPAC

M. le Président informe le Conseil que des échanges ont eu lieu avec M. CHAMBAZ, Directeur du CHMS, et Mme GILLIER, son adjointe, sur les modalités de fonctionnement entre le CIAS et l'EHPAD de Yenne. Des propositions seront soumises aux élus pour améliorer la situation actuelle.

M. François MOIROUD précise qu'un premier échange avait pu se tenir en juillet dernier, avec M. PUVILLAND et Mme GAUDILLIER, lors duquel la nécessité de sécuriser juridiquement les modalités de fonctionnement entre l'EHPAD et le CIAS avait été discutée. Par ailleurs, la charge de travail de M. PUVILLAND, en charge des deux EHPAD de Yenne et de Novalaise, ne lui permet pas de gérer correctement le CIAS.

Concernant l'OPAC, M. le Président souligne qu'une nouvelle proposition a été faite par l'office public concernant le financement des travaux à la résidence autonomie. Le coût de ces travaux, estimé à 1,4 millions €, serait répercuté sur le loyer versé par la CCY, après prise en compte de la subvention CARSAT et de la reprise PGR.

Sur la base de ces éléments, le montant estimé du loyer serait de 91 000 €/an, et non plus de 120 000 €/an comme initialement proposé.

Il conviendra de signer l'avenant à la convention de location avec l'OPAC.

- Défilé de Pierre Châtel

M. Didier PADEY souhaiterait des informations concernant l'aide de l'Etat sur le projet d'aménagement cyclable du défilé de Pierre Châtel, suite à la présentation à Albertville du volet territorial du nouveau Contrat de plan État-Région.

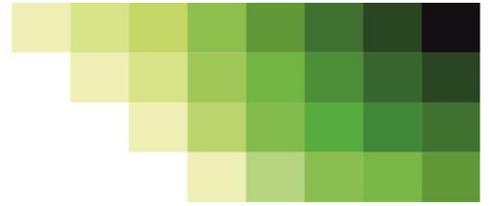
M. François MOIROUD confirme qu'une aide de 4 millions € (2 M€ de l'Etat et 2 M€ de la Région) a été prévue sur ce dossier dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région. Il précise que cette aide importante n'est toutefois pas suffisante au regard du coût total du projet qui s'élève à 8 M€ environ.

C'est pourquoi M. MOIROUD, qui était présent ce matin à Albertville, a pris attache avec l'Etat et la Région pour réétudier le financement de ce projet.

M. le Président rappelle son attachement à ce projet structurant et invite les élus à le défendre d'une même voix.



Communauté de communes
de Yenne



Il précise d'ailleurs qu'une réunion avec les conseils municipaux de La Balme et de Yenne, directement concernés par ce projet, sera organisée prochainement afin de les informer.

Pour M. Jean-Jacques DANTIN, on ne peut faire l'économie d'un temps de réflexion sur ce projet, au regard de son coût important.

- Transport scolaire à Lucey

Mme Marie-Christine BAILET fait part au Conseil d'un problème rencontré avec un chauffeur de bus qui part toujours à l'avance le matin et qui ne dépose pas les enfants à l'arrêt convenu le soir.

Malgré les réclamations des parents, ce chauffeur continue de faire ce qu'il veut.

M. le Président va solliciter ses services pour informer la Région et faire le nécessaire.

Séance levée à 22H45

Fait à Yenne, le 14 décembre 2022

Le Président,

G. DUMOLLARD